

Compte-rendu du conseil

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE Maire, Alain FOURNIER 1^{er} adjoint, Anne BENEZECH 2^{ème} adjointe, Dominique REMY 3^{ème} adjoint, Michel DEMEURE, Anne-Sophie MOREAU, Jean-Marie CREPEL, Brigitte DEBRAUWERE, Jean-Gabriel DEPINOY, Marie-Christine POLLET, Christelle VANHERSECKE, Katy DE SOUZA, Mathieu SMAGGHE, Sylvie DUSAUTOY.

Étaient excusés : Cédric DUBOIS.

En début de séance Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout du point 4.6 de la Délégation Finance et Administration relatif à la levée d'une prescription quadriennale.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1 Compte-rendu du Conseil Municipal

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 MARS 2016

Monsieur le Maire sollicite les élus pour approuver le compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2016 qui a été envoyé à chaque conseiller.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité les 29 et 30 mars 2016.

2 Actualité intercommunale

2.1 COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE COMPARATIVE MEL/CCPC

Certaines communes de la CCPC ont émis le souhait de quitter la communauté de communes pour rejoindre la MEL. Monsieur le Maire a donc demandé au conseil municipal de réfléchir sans a priori sur l'intérêt de rejoindre la MEL ou de rester dans la CCPC.

Des membres du conseil municipal ont donc rencontré un élu d'Anstaing membre de la MEL pour un échange d'informations très intéressant.

Le lendemain, des membres des conseils municipaux de Bourghelles, Camphin en Pévèle et Wannehain ont rencontré Alain BERNARD, vice-président de la MEL, afin de pouvoir échanger sur les avantages et inconvénients de rejoindre la MEL. Alain BERNARD a répondu avec précision à une grande majorité des interrogations.

2.2 POSITIONNEMENT DU CONSEIL SUR CETTE ÉTUDE

Monsieur le Maire indique que le conseil devra se prononcer courant mai car le Préfet doit normalement prendre une décision début juin. Il précise aussi qu'il n'a aucun a priori et qu'il défendra la position qui sortira majoritaire du débat avec les élus. Si une majorité nette ne ressortait pas des débats, monsieur le Maire ne serait pas hostile à un référendum.

Le 3 mai à 20 heures, une commission se réunira afin d'établir une grille d'évaluation avec des critères précis pour évaluer les avantages et les inconvénients de chacune des deux communautés de communes.

Monsieur le Maire rappelle qu'en tout état de cause, la commune de Wannehain ne peut rejoindre la MEL que si la commune de Camphin en Pévèle rejoint la MEL. En effet, il ne peut pas y avoir de discontinuité géographique dans une communauté de communes.

Si les communes qui s'interrogent sur l'intérêt de rejoindre la MEL décidaient finalement de rester dans la CCPC tout en notant des points négatifs communs dans la CCPC, il conviendrait de travailler ces points faibles au sein de la CCPC.

2.3 ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

2.3.1 Compte rendu de la rencontre avec le Président de la C.C.P.C

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu entre monsieur DETAVERNIER (président de la CCPC) et les maires des communes de Bachy, Bourghelles, Camphin, Cobrieux, Genech et Wannehain afin de faire remonter des problèmes de gouvernance par rapport aux petites communes et de fonds de concours.

Monsieur DETAVERNIER a proposé de réunir tous les maires au moins une fois tous les deux mois et d'organiser un travail inter commissions.

Il a entendu les doléances des maires et doit faire des propositions d'ici le mois de juin.

Dans ce numéro

- 1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2 ACTUALITÉ INTERCOMMUNALE
- 3 DÉLÉGATION AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE
- 4 DÉLÉGATION FINANCE ET ADMINISTRATION
- 5 DÉLÉGATION ACTION SOCIALE SENIOR
- 6 DÉLÉGATION ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE
- 7 DÉLÉGATION ANIMATION DU VILLAGE
- 8 LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 9 INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

CCPC ou MEL ?

Un choix cornélien

2.3.2 Point sur le Conseil Communautaire du 19 Avril 2016

Le conseil communautaire a été assez houleux. Le budget de la CCPC a été voté avec une dizaine d'abstentions.

2.3.3 Collecte hippomobile

Cette année, le matériel de collecte a été révisé et réparé car le système de levage des bennes était défectueux.

Les habitants ont noté une amélioration dans la communication par rapport à l'année dernière.

Par contre, la première semaine il y a eu quelques rues où les chevaux ne peuvent pas passer qui ont été oubliées par la COVED alors que la liste des rues où la COVED devait passer leur avait été envoyée.

Un rappel a été fait à la COVED et il semblerait que cette semaine les choses soient rentrées dans l'ordre.

La COVED n'a pas été retenue pour l'appel d'offre de l'année prochaine. C'est ESTERA qui a remporté l'appel d'offre.

Pour rappel :

- Ramassage hippomobile : le vendredi matin
- Ramassage par la COVED (dans les rues où la collecte hippomobile ne peut pas passer) : le jeudi.

2.3.4 Service numérique de la C.C.P.C

Seuls quelques cyber-centres subsistent au sein de la CCPC (pas celui de Wannehain). La communauté de communes propose quelques interventions à la médiathèque autour du numérique.

3 Délégation Aménagement et cadre de Vie

3.1 PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La procédure de révision du PLU est freinée par la DREAL. Elle a bloqué durant trois mois cette révision en ne répondant pas à celle-ci. Elle risque maintenant, après relance par la commune, de demander une enquête environnementale qui retarderait de plusieurs mois cette révision. Si le PLU n'est pas révisé avant le 1^{er} janvier 2017, il deviendra de la compétence de la CCPC et deviendra un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

3.2 DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer auprès du département du Nord une demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour :

- **la fourniture et l'installation d'un abri-bus rue de la Ferme.**
Montant de la dépense estimée à 6 602,00 € HT.
Montant de la subvention 75% du plafond de 6000 € soit 4 500,00 € HT.
- **L'éclairage public en agglomération en lien avec la sécurité.**
Montant de la dépense estimée à 1 727,21 € HT.
Montant de la subvention soit 1 295,40 € HT (à hauteur de 75% du plafond).

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer cette demande et à verser un acompte.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

3.3 INFORMATION SUR LA PROCEDURE RELATIVE AU PLATEAU SPORTIF

Dans le cadre de la garantie décennale, le plateau sportif va être refait. Les fissures vont être réparées et le plateau va être repeint avec une peinture adaptée à l'usage de ce type de structure.

3.4 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

La salle d'activité est terminée. Il reste à faire passer la commission de sécurité et à mettre le chauffage.

Monsieur DEMEURE tient à remercier les agents qui ont participé à ces travaux pour la bonne réalisation de la salle.

Concernant l'allée du Bois, l'appel d'offre vient d'être lancé. La remise des prix est fixée au 27 mai, la commission d'ouverture des plis aura lieu le 30 mai et la commission d'attribution se réunira le 2 juin.

3.5 CALENDRIER DES REUNIONS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission environnement se réunira le jeudi 12 mai à 19 heures.

La révision du PLU se fait attendre

Un nouvel abri bus éclairé pour la commune

Le plateau sportif bientôt refait à neuf

Du nouveau allée du Bois

4 Délégation Finance et Administration

4.1 INFORMATION SUR LES DOTATIONS

Monsieur Alain FOURNIER, adjoint aux finances indique que les prévisions faites par la commune quant aux dotations de l'Etat étaient assez justes puisque l'écart est de 1 000 €. Par contre, monsieur Alain FOURNIER alerte le conseil municipal sur la baisse constante de la dotation de l'Etat (la commune a perdu 25 000€ en 3 ans).

4.2 CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la cessation d'activités de notre prestataire de maintenance informatique Open Via.

Plusieurs sociétés ont donc été consultées.

Le choix du prestataire s'est porté sur la société IESI qui propose un contrat de maintenance à ticket valable pendant deux ans à compter du 1er mai 2016 pour un montant de 2 310.00 € HT soit 2 772.00 € TTC.

En plus de ce contrat, la société propose une journée de découverte de notre parc informatique afin d'établir un diagnostic précis (découvrir notre infrastructure, installer les outils, analyser ou mettre en place une charte informatique, conseiller sur les sauvegardes, etc...)

Cette prestation s'élève à 550.00 €HT soit 660.00 €TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer ce contrat de maintenance à ticket et cette journée de découverte du parc informatique.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

4.3 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CDG59 RELATIF A LA RESTAURATION ET LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Maire, Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE, expose au Conseil Municipal :

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à compter du 1er mai 2016 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ✓ Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,
- ✓ Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.4 SUBVENTION A L'HARMONIE DE BOURGHELLES

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

4.5 CREATION DE POSTES DANS LE SECTEUR ANIMATION

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un poste d'agent d'animation périscolaire en contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1er mai 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de la Mission Locale Pévèle Mélantois Carembault ou Pôle Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Mission Locale Pévèle Mélantois Carembault ou Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

*De nouveaux animateurs
pour la commune*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- DECIDE de créer un poste d'agent d'animation périscolaire dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 27 heures par semaine
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale Pévèle Mélantois Carembault ou Pôle Emploi pour ce recrutement.

4.6 LEVÉE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Levée de prescription quadriennale pour la facture du supermarché match d'un montant de 59,80€

Vu la loi N°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'état, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu le décret N°98-81 du 11 février 1998 modifiant l'article 6 de la loi précitée,

Il ressort que la commune n'aurait pas honoré :

- une facture de 59,80€ au supermarché match pour l'achat de bouteilles de gaz butane.
- une facture de 167,80€ au supermarché match pour l'achat de bouteilles de gaz propane.
- une facture de 700,00 € au supermarché match pour une commande de coquilles.

Considérant que la règle de la prescription quadriennale ne permet pas de régler cette facture aujourd'hui et que seule une décision de l'assemblée délibérante permet de lever la prescription quadriennale.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour autoriser la levée de la prescription quadriennale entachant les paiements respectivement de 59,80€, de 167,80€ et de 700,00€.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

5 Délégation Action Sociale Senior

5.1 COMMISSION LOGEMENT

La commission logement s'est réunie pour deux logements vacants sur la commune.

La commission d'attribution des logements de chez PARTENORD habitat s'est entretenue avec les quatre familles proposées par les membres de la commission logement du conseil municipal.

5.2 COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES

Une personne a demandé une aide financière. Elle a été redirigée vers l'UTPAS de Cysoing.

La prochaine réunion de la commission sera consacrée aux personnes ayant des impayés importants.

5.3 COMMISSION SENIORS

Des habitants de la commune ont demandé une aide financière. Ils ont été redirigés vers l'UTPAS de Cysoing.

La prochaine réunion de la commission sera consacrée aux personnes ayant des impayés importants.

6 Délégation Education Enfance Jeunesse

6.1 RENTREE DES CLASSES 2016

Les inscriptions à l'école auront lieu cette semaine. Les enfants nés en 2014 ne seront pas acceptés car la classe des petits est déjà très chargée.

Monsieur KHATIR a indiqué à la mairie qu'il avait envoyé le compte-rendu du conseil d'école au DASEN mais que les changements d'horaires décidés n'avaient pas été pris en compte. Monsieur le Maire a donc envoyé un courrier au DASEN afin de régler ce problème. Nous attendons la réponse dans les jours à venir.

6.2 LES JEUNES POUSSÉS

L'assemblée générale des Jeunes poussés aura lieu le samedi 30 avril.

La porte d'accès aux Jeunes Poussés et à la garderie ne fonctionne pas correctement malgré une intervention récente.

6.3 INFORMATION SUR LE VOYAGE DE CLASSE

Information sur le voyage de classe en Auvergne :

Le voyage de classe aura bien lieu. Les 4 000€ avancés à l'organisme qui a déposé le bilan sont toujours bloqués par le Tribunal de Grande Instance. Ils devraient être débloqués, si tout va bien, courant mai.

6.4 CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La commune souhaiterait relancer le conseil municipal des jeunes. Une réflexion est en cours sur les modalités et sur la tranche d'âge. Le projet devrait être relancé d'ici la rentrée de septembre.

7 Délégation Animation du Village

7.1 ACTUALITES DU MOIS D'AVRIL

26 mars : la chasse aux œufs a bien marché. Il y avait plus d'enfants que l'année dernière et le beau temps était au rendez-vous.

2 avril : le parcours du cœur organisé par l'école a mobilisé de nombreux parents et enfants.

10 avril : Le Paris-Roubaix a eu lieu sous un temps ensoleillé.

Semaine du 17 avril : la ducasse a bien marché. Dominique REMY, adjoint à l'animation du village rappelle que la ducasse est un gros budget pour la commune. En effet, la commune offre à chaque enfant trois tickets de manège. Ce budget est équivalent à celui du feu d'artifice du 14 juillet.

24 avril : la braderie a eu lieu sous un temps catastrophique. 80 emplacements avaient été réservés, mais la moitié des exposants ne se sont pas installés.

7.2 CALENDRIER DES FETES JUSQU'AUX VACANCES ESTIVALES

1^{er} mai : mise à l'honneur des médaillés du travail et des jeunes électeurs.

8 mai : dépose de gerbe au monument aux morts et verre de l'amitié.

21 mai : Souper Pierrot – Combat de coqs.

22 mai : Opération « Ensemble nettoisons notre village » organisée par l'AWAPPA.

27 mai : fête des voisins.

28 mai (sûrement décalé au 5 juin): barbecue des aînés.

29 mai : fête des mères.

18 ou 25 juin : fête de l'école et kermesse. La commune est en attente de la décision du Préfet quant au maintien de la fête dans le cadre de Vigipirate renforcé.

*Ecole : pas de tout-petits
chez les petits*

*De nombreux événements à
venir*

7.3 MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

7.3.1 Transfert de compétences dans la gestion de la Médiathèque Jean Piat

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les difficultés de gestion de la Médiathèque par l'Association « Amicale Laïque » du fait de peu de volontaires.

Après s'être entretenu avec les bénévoles et afin de faciliter le service rendu à la population, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour créer une médiathèque municipale.

Cette nouvelle structure sera chargée de la gestion des activités actuelles de la médiathèque en lien avec la Communauté de Communes et le Département. Un comité de pilotage sera créé.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

7.3.2 Création de régie Municipale

A la suite du transfert de compétence entre l'Amicale Laïque et la Municipalité pour la gestion de la Médiathèque Jean Piat, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour créer une régie de recette afin d'encaisser les adhésions.

Le montant de la cotisation annuelle est de douze euros par an et par famille.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

7.3.3 Dénonciation de la convention avec l'Amicale Laïque

Compte tenu de la création de la Médiathèque Municipale, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à dénoncer la convention qui lie la commune à l'association de l'Amicale Laïque.

Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant.

9 Informations/Questions diverses

9.1 LIMITE DE PROPRIÉTÉ AVEC LA MÉDIATHEQUE

Suite à la plainte déposée par monsieur TOULGOAT quant à la contestation de la limite de propriété avec la médiathèque, un expert doit être nommé afin de prendre une décision.

9.2 COMITE DE PILOTAGE INTERVAL

Une nouvelle convention doit être signée avec Interval (entreprise d'insertion qui réalise l'entretien des espaces verts du village) pour une durée de trois ans.

9.3 DEGRADATIONS SUR LE TERRAIN DE FOOT

Une plainte a été déposée suite à des dégradations sur le terrain de foot. Quatre personnes ont été mises en cause, mais la justice n'a pas donné suite.

9.4 BULLETIN D'INFORMATIONS

Monsieur le Maire souhaite la création d'un bulletin d'informations qui ne serait pas limité à des informations de la vie quotidienne et qui mettrait en évidence et valoriserait ce qui est fait sur la commune. Il propose la création d'une commission qui pourrait être composée de :

Dominique REMY, Brigitte DEBRAUWERE, Jean Gabriel DEPINOY, Anne-Sophie MOREAU et lui-même.

Prochain conseil municipal : jeudi 19 mai à 20h. Cette date est susceptible d'être modifiée compte tenu de l'actualité intercommunale.

La séance est levée à 23 h